

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois permanents au 1er juillet 2026

1 DOCUMENT - Publié le 25 juin 2026



Conseil d'Administration
Séance du 25 juin 2026 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1000 boulevard Lévesque 10000 Rivière-Rouge

NOM ET PRÉNOM	Présente (X)	Absente (coché)	Pouvoir délégué
1. Marie-Cécile BOUTIER	X		
2. Bernard BOUTIER	X		
3. Lucie BOUTIER	X		
4. Jean-Marc BOUTIER	X		
5. Benoît BOUTIER	X		
6. Stéphane BOUTIER	X		
7. Jean-Claude BOUTIER	X		
8. André BOUTIER	X		
9. Jean BOUTIER	X		
10. André BOUTIER	X		
11. Nicolas BOUTIER		X	
12. Jean BOUTIER		X	
13. Jean BOUTIER		X	
14. Jean BOUTIER	X		
15. Jean BOUTIER		X	

Autres présents non votants :

BONNEL YOUSSEF Mounir

Assistant de Direction du CIAS Grand Lac
Directrice du CIAS Grand Lac

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du CIAS Grand Lac, régulièrement convoqués le dit jour par le président, Bernard BOUTIER, se sont réunis à Rivière-Rouge, au siège de la communauté d'agglomération, 1000 boulevard Lévesque.

Un dossier de travail en huit points identiques a été transmis aux membres du conseil d'administration pour la tenue de la séance. Ce dossier comprend l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac. Le recours doit être déposé auprès du directeur général de Grand Lac (1000 boulevard Lévesque, 10000 Rivière-Rouge) dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date réglementaire) ou de sa notification (date individuelle). Le recours administratif de Grand Lac peut être suivi par le voie de l'appelation "tribunaux régionaux" sur le site tribunauxregionaux.ca.



2026-06-25_DELIB21.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 4,8 Mo)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.